

Lois des
pêches.

681. Le tableau suivant donne les lois de pêche de la Puissance.

LOIS DE PÊCHE DU CANADA.

TABLEAU DES SAISONS RÉSERVÉES, EN VIGUEUR LE 31
DÉCEMBRE 1892.

Espèces de poissons.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba et les Territoires du N.-Ouest.
Saumon (pêche au rets).	1er août au 1er mai.	15 août au 1er mars.	15 août au 1er mars.
Saumon (pêche à la ligne).	15 août au 1er fév.	15 août au 1er fév.	15 août au 1er fév.
Truite mouchetée (<i>Salvelinus fontinalis</i>).	15 sept. au 1er mai.	1er oct. au 30 avril.	1er oct. au 1er avril.	15 sept. au 31 mars.	1er oct. au 1er déc.	15 sept. au 15 mai.
Truite saumonée.	1er nov. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.
Grosse truite grise, lançon, touladi et saumon de lac.	15 oct. au 1er déc.	1er oct. au 1er avril.	15 sept. au 1er mai.
Ouananiche	15 sept. au 1er déc.
Doré.	15 avril au 15 mai.	15 avril au 15 mai.	15 avril au 15 mai.
Achigan et maskinongé.	15 avril au 15 juin.	15 avril au 15 juin.
Bar	1er mars au 1er oct.	1er mars au 1er oct.
Poisson blanc	1er nov. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.	15 oct. au 30 nov.
Eperlan	1er avril au 1er juill.	1er avril au 1er juillet.	1er avril au 1er juillet.	1er avril au 1er juillet.
Homard	15 juill. au 31 déc.	1er juillet au 31 déc.	1er juillet au 31 déc.	15 juill. au 1er déc.
			Sur la côte de l'Atlantique, du cap Canso à la frontière des E.-U., du 15 juill. au 31 déc., dans les autres eaux de la Nouv.-Ecosse et du N.-Brunswick.			
Esturgeon	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.	15 mai au 15 juillet.
*Huitres	1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.	1er juin au 15 sept.
Har'g d'eau douce et ciscoes.	15 oct. au 30 nov.

* La pêche aux huitres à travers la glace est défendue.